

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2024-073

L'an deux mille vingt quatre, le 11 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 21
 votants : 24

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER Gay, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

OBJET :

Construction de garages et
d'ateliers intercommunaux

Actualisation du plan de
financement prévisionnel

Daniel BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Roland POURCHET

Rapporteur : J. Cl. DUPUY

Vu la délibération n°2023-68 du 4 avril 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel du projet de construction des garages et ateliers intercommunaux ;

Considérant que depuis lors, le plan de financement prévisionnel a évolué et nécessite une actualisation dans le cadre des dossiers de demandes de subventions ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'actualisation du plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Construction de garages et d'ateliers intercommunaux				
Dépenses (en euros H.T.)		Recettes (en euros H.T.)		
Nature	Montant	Organismes	Montant	Pourcentage
Maîtrise d'œuvre	63 710 €	Etat - DETR/DSIL	557 212 €	60%
		CD 87 - CDDI	185 737 €	20%
Travaux / Divers	864 976 €	<i>Sous-total :</i>	742 949 €	80%
		<i>Autofinancement :</i>	185 737 €	20%
TOTAL :	928 686 €	TOTAL :	928 686 €	100%

Le secrétaire



R. POURCHET

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.